



1^{ère} Université de l'éducation artistique et culturelle

organisée par le Ministère de la Culture et de la Communication
avec le concours de l'Observatoire des politiques culturelles
et en partenariat avec La Chartreuse - Centre national des écritures
du spectacle,

les 25 et 26 septembre 2014
à La Chartreuse, Villeneuve-lès-Avignon

RAPPORT DE SYNTHÈSE ET PROPOSITIONS





En réunissant la diversité des acteurs de l'éducation artistique et culturelle au sein d'une Université d'été, les 25 et 26 septembre 2014, j'ai souhaité donner la parole à l'ensemble des partenaires de cette politique de démocratisation culturelle : l'État dans ses différentes composantes, les collectivités territoriales et les acteurs des mondes de l'éducation et de la culture.

Ces journées ont été denses et les échanges riches, j'en veux pour preuve la synthèse qui constitue la mémoire de cette première université dédiée à l'éducation artistique et culturelle. Quarante-deux propositions ont été formulées. Chacune d'entre elles constitue un sujet à part entière et témoigne de l'expertise et de la mobilisation des participants. Elles affirment haut et fort l'action menée à tous les niveaux et confortent l'ambition du Gouvernement de vouloir la conduire encore plus loin.

Les événements tragiques de 2015 imposent l'urgence d'une politique culturelle qui rassemble, ouverte et généreuse pour tous, au cœur de la fabrique de la citoyenneté. Il ne peut y avoir de zones délaissées. Tous les jeunes, sans exception, doivent pouvoir vivre l'expérience sensible de l'art et de la culture, car l'art, et plus largement la culture, sont des éléments constitutifs de notre humanité, de notre capacité à nous ouvrir au monde et à l'autre, dans sa richesse et sa diversité.

Grâce aux moyens supplémentaires alloués à la démocratisation de la culture en 2015 et en 2016 au budget du ministère de la culture et de la communication, mes équipes se sont engagées dans des chantiers majeurs pour le développement de l'éducation artistique et culturelle : le doublement des conventions territoriales, le développement des médias de proximité et de l'éducation aux images et à l'information, le développement d'actions culturelles au service de la maîtrise de la langue française.

J'adresse mes remerciements à l'équipe de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon pour son accueil, ainsi qu'à celle de l'Observatoire des politiques culturelles, et au comité scientifique qui l'a accompagné, pour leur participation à l'organisation et à la restitution de ces journées. Je tiens à saluer l'ensemble des participants qui ont alimenté la réflexion et les débats. Je souhaite que ce rapport vienne nourrir nos réflexions collectives et l'engagement de tous les acteurs pour cette exigence démocratique et citoyenne que sont l'éducation à l'art et la culture et l'éducation aux médias et à l'information. Je souhaite enfin que le Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle s'en saisisse et poursuive l'expérience réussie de l'Université d'été de 2014 en la renouvelant.

« L'art est un jeu d'enfant », disait Max Ernst. Faisons en sorte, par notre action conjointe, que tous les enfants de la République puissent s'initier à ces jeux essentiels à la construction de l'individu.

Fleur Pellerin
Ministre de la Culture et de la Communication

Pilotage de l'Université de l'éducation artistique et culturelle :

Ministère de la Culture et de la Communication, Département de l'éducation et du développement artistiques et culturels (DEDAC), avec l'appui de l'Observatoire des politiques culturelles

Coordination et formalisation des propositions :

- Observatoire des politiques culturelles
- **Jean-Pierre Saez**, directeur
- **Samuel Périgois**, chargé de recherche

Rédaction de la synthèse des débats :

- **Françoise Liot**, maître de conférences en sociologie à l'Université de Bordeaux 3

Conseil scientifique :

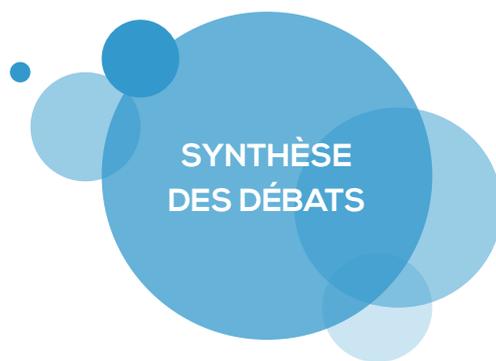
- **Marie-Christine Bordeaux**, maître de conférences en sciences de la communication à l'Université Stendhal Grenoble 3
- **Emmanuel Wallon**, professeur de sociologie politique à l'Université Paris Ouest Nanterre

Ce rapport s'appuie sur les synthèses d'ateliers réalisées par :

- **François Deschamps**, directeur général adjoint de la Communauté de l'agglomération d'Annecy, chargé de la culture et des sports, directeur des affaires culturelles
- **Sylvia Girel**, sociologue, maître de conférences-Hdr, Aix-Marseille Université
- **Nadia Inoubli**, chargée des échanges sportifs, culturels et scientifiques à l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)
- **Nathalie Montoya**, maître de conférences à l'université Paris-Diderot
- **Cyrille Planson**, rédacteur en chef de La Scène
- **Marie-Sylvie Poli**, professeure en communication et en muséologie à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, chercheure au Centre Norbert Elias

Les ateliers de l'Université de l'éducation artistique et culturelle ont été animés par :

- **Marie-Christine Bordeaux**, maître de conférences en sciences de la communication à l'Université Stendhal Grenoble 3
- **Jacqueline Broll**, conseillère éducation artistique et culturelle à la DRAC Rhône-Alpes
- **Jean-Gabriel Carasso**, directeur de L'Oiseau rare
- **Arnaud Chiomento**, responsable du service éducation de la ville de Feyzin et secrétaire national Rhône-Alpes de l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes
- **François Lajuzan**, directeur des affaires culturelles de la ville de Tournefeuille, Haute-Garonne
- **Françoise Liot**, maître de conférences en sociologie à l'Université de Bordeaux 3
- **Laurence Loeffel**, inspectrice générale de l'Éducation nationale
- **Isabelle Milliès**, conseillère éducation artistique et culturelle à la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Martial Pardo**, directeur de l'école nationale de musique de Villeurbanne
- **François Pouthier**, directeur de l'IDDAC, agence culturelle de la Gironde
- **Marine Rigeade**, responsable de l'Observatoire de la lecture publique au service du livre et de la lecture, Direction générale des médias et des industries culturelles, Ministère de la Culture et de la Communication
- **Emmanuel Wallon**, professeur de sociologie politique à l'Université Paris Ouest Nanterre



Le ministère de la Culture et de la Communication a souhaité la mise en place d'une rencontre ouverte aux professionnels concernés par l'enjeu de l'éducation artistique et culturelle (acteurs publics au premier rang desquels les collectivités territoriales et les services déconcentrés des ministères, acteurs culturels, acteurs éducatifs, fédérations d'éducation populaire, etc.).

Cette rencontre a été organisée – par le ministère de la Culture et de la Communication, avec le concours de l'Observatoire des politiques culturelles et en partenariat avec La Chartreuse-Centre national des écritures du spectacle – à Villeneuve-lès-Avignon les 25 et 26 septembre 2014 sous la forme d'une Université de l'éducation artistique et culturelle. Conçue comme **un temps de réflexion et de production collectives et participatives**, elle a poursuivi un triple objectif : l'approfondissement d'une culture partagée, la formation des acteurs, l'évaluation et la mise en perspective d'orientations générales et de situations concrètes.

Cette première Université de l'éducation artistique et culturelle, qui a réuni 130 participants¹ a porté sur **la coopération et le partenariat**, problématique centrale dans le développement de cette politique publique et principe fondateur de l'éducation artistique et culturelle à l'échelle nationale et territoriale.

À partir de ce thème, l'université s'est organisée autour de trois axes :

- Gouvernance et complémentarités dans les politiques d'éducation artistique et culturelle : quels nouveaux cadres de coopération ?
- Formation, ressources et information dans le champ de l'éducation artistique et culturelle : quels besoins, quelle organisation ?
- Construction des parcours d'éducation artistique et culturelle

Chacun des axes a été abordé dans deux ateliers parallèles comptant près d'une vingtaine de personnes venant d'horizons différents : représentants de structures culturelles (spectacle vivant, patrimoine et musées, bibliothèques, arts visuels, architecture...) ou de corps de métiers (enseignants, artistes, médiateurs, professionnels des secteurs sociaux et culturels, éducation populaire...), représentants de collectivités (DAC ou élus), représentants du ministère de la Culture et d'autres ministères, délégations académiques à l'action culturelle, chercheurs, représentants du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle, représentants d'associations...

Les échanges en atelier se sont déroulés sur près d'une journée et demie, encadrés par deux animateurs qui ont eu en charge d'introduire l'atelier en situant la problématique et en présentant la méthode de travail. Ils ont aussi eu pour rôle d'organiser les échanges dans chacun des groupes. Un rapporteur a également été désigné dans chaque atelier pour produire une synthèse des débats. De cette manière, six synthèses ont pu être recueillies ; elles constituent le matériau sur lequel s'appuie le présent rapport.

Le choix des organisateurs a été de proposer une méthode de travail participative, favorisant l'implication de chacun et sa contribution active à la réflexion et à l'élaboration de propositions.

La consigne donnée dans chaque atelier a été d'élaborer un état des lieux de la problématique, un bilan des avancées dans le domaine et des difficultés rencontrées, une mise en perspective d'orientations générales et de situations concrètes et enfin d'élaborer des propositions.

¹ Participation sur invitation de la Ministre de la Culture et de la Communication.

Les ateliers ont démarré par un tour de table de présentation brève des participants qui a déjà conduit certains à formuler des questions particulières qu'ils souhaitent voir aborder au cours de l'atelier. L'organisation de la participation a été laissée au choix des animateurs. Certains ont mis en œuvre des méthodes de forum ouvert avec des moments d'échanges en sous-groupes, d'autres ont privilégié un débat général structuré à partir de thématiques proposées par les animateurs. Tous les groupes ont souligné la qualité des échanges, de l'écoute et l'intérêt réciproque des participants.

Bilan & constats

Des avancées significatives, dans un contexte changeant

En une trentaine d'années de politiques et de projets d'éducation artistique et culturelle, plusieurs grandes lignes d'évolution se sont dégagées. La **professionnalisation** de tous les acteurs s'est accrue, les **projets** et les **réseaux** se sont structurés, les **financements** se sont développés progressivement et de très nombreuses initiatives ont vu le jour.

Une structuration a commencé à s'opérer, des **conventions** entre institutions et collectivités garantissent, sur certains territoires, la pérennité des partenariats. Des diagnostics territoriaux ont pu être réalisés parfois pour définir des territoires prioritaires et lutter ainsi contre les inégalités territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC). La concertation entre acteurs s'est développée à tous les niveaux en même temps que la structuration.

Certaines actions de **formation** se sont elles aussi renforcées sur tout le territoire de façon ponctuelle ou pérenne. L'impulsion en la matière est venue aussi bien des collectivités territoriales, des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), de l'Éducation nationale, des institutions culturelles, des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)... Il est à noter que le rôle de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) a été particulièrement souligné dans ce domaine. Cependant, globalement, la cause de la formation a avancé de manière impressionniste et discontinue. Côté réussite, on peut citer à titre d'exemple les 5000 musiciens intervenants en milieu scolaire (dumistes) formés au montage de projet, dans le cadre des Centres de formation des musiciens intervenants (CFMI). Côté chantier à reprendre, il convient de citer la formation des enseignants, une problématique délaissée ces dernières années et que les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ont vocation à réinvestir mais qu'il s'agit aussi de traiter par la relance de la formation continue.

La place de l'EAC, par ailleurs, s'est affirmée dans les textes de loi et les circulaires interministérielles notamment en ce qui concerne la mise en place de **parcours d'éducation artistique et culturelle** (circulaire n°2013-073 du 3-5-2013, ministères de la Culture et de la Communication et de l'Éducation nationale - Direction générale de l'enseignement scolaire) – même si cette notion est considérée par les observateurs et les professionnels comme insuffisamment précise ou dont la définition manque de cohérence.

Il faut noter aussi qu'à plusieurs reprises dans les ateliers, les **lycées agricoles** ont été cités en exemple pour l'articulation qu'ils ont su trouver entre les enseignements disciplinaires et l'éducation socioculturelle et la place donnée à celle-ci dans les projets d'établissement mais également pour les partenariats construits avec le territoire.

D'une manière générale, le contexte actuel apparaît a priori favorable pour **envisager de nouvelles formes de coopération et de partenariat** dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. Les nombreuses réformes en cours, qu'il s'agisse de la mise en place des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation, de la refonte des programmes et des rythmes scolaires mais aussi de la réforme territoriale, font apparaître des transformations qui peuvent servir de points d'appui pour permettre d'avancer et d'envisager de nouvelles articulations entre échelons, entre

administrations, entre acteurs. Ce contexte de changement peut s'avérer particulièrement propice à la mise en place de manières de faire transversales et expérimentales. Il invite à penser et à construire les politiques d'EAC en lien avec les transformations actuelles des rythmes sociaux et au regard d'une réorganisation de nos temps de vie (temps scolaire, péri- ou para-scolaire, de loisir), à reconsidérer les liens entre des « mondes » de l'enfance et de l'adolescence (que sont par exemple l'école, la vie quotidienne et familiale) plus souvent séparés et distingués que pensés au regard de leur complémentarité. Penser l'EAC en lien avec ces réformes peut permettre d'inscrire des priorités et des méthodes de travail dans la durée et ainsi de bâtir une politique d'EAC d'ambition nationale en adéquation avec les transformations majeures de notre société.

Des difficultés à dépasser

Les avancées évoquées précédemment ne sauraient toutefois masquer les difficultés rencontrées au quotidien. Elles renvoient, par exemple, à la diversité des [dispositifs](#) existants : les dispositifs se succèdent, se neutralisent et disparaissent parfois tellement vite qu'il est difficile de conduire une politique d'éducation artistique et culturelle qui demande à s'inscrire dans le temps, à trouver sa cohérence et son cadre partenarial. Au manque de lisibilité et de continuité des dispositifs opérationnels, s'ajoute, dans certains cas, une utilisation non efficiente des outils existants. [La réforme des rythmes scolaires](#), et notamment l'obligation d'organiser au plus vite des activités périscolaires dans un contexte de contrainte budgétaire, a également, dans certains territoires, désorganisé et déstabilisé ce qui existait déjà en matière d'EAC. Nombre d'acteurs expriment leur crainte que l'essor des animations périscolaires se réalise parfois au détriment des interventions dans le temps scolaire (et notamment des ateliers de longue durée).

De plus, des fractures existent, les mouvements d'éducation populaire et le monde associatif en général peinent parfois à avoir toute [la reconnaissance](#) qu'ils mériteraient dans le domaine de l'EAC. Les liens peinent à s'établir, surtout en milieu urbain car nombre d'exemples montrent que, dans le monde rural, les porosités entre les différents réseaux dans la conception des projets et politiques d'EAC sont plus fortes. Quand il y a peu d'acteurs culturels sur le territoire, les acteurs associatifs ou socio-culturels ont gardé toute leur importance. Aujourd'hui, après des décennies de militantisme, le besoin de reconnaissance des enseignants et des acteurs investis dans l'EAC est urgent ; ils frôlent souvent l'épuisement, avec une débauche d'énergie considérable par projet.

Les [disparités territoriales](#) en effet restent fortes, les conditions de la structuration ne sont pas toujours réunies, les Plans académiques de formation sont souvent trop peu ouverts à l'EAC, les instances de pilotage à l'échelle locale font souvent défaut, et la politique menée par l'État manque de cohérence. Plus encore, il existe beaucoup trop de décalage entre l'ambition des textes, une interprétation et une mise en œuvre sur le terrain très contrastée qui renforce l'illisibilité pour l'ensemble des acteurs. Par ailleurs, les politiques territoriales de la culture demeurent fragiles, en raison des évolutions politiques et de l'incertitude que fait peser la réforme en cours sur les territoires et les collectivités. La raréfaction de l'argent public, la [baisse des moyens globaux](#) dont disposent les DRAC, malgré les mesures nouvelles du programme 224 en 2012-2014, la réduction des dotations des collectivités territoriales et les restrictions de crédits (en dehors des créations de postes) dans l'Éducation nationale ont inscrit beaucoup de zones d'incertitudes dans le développement des projets. Ils ont parfois remis directement en cause des actions engagées dans ce domaine.

Ces différents constats soulignent la nécessité d'une convergence politique pour bâtir l'ambition durable de l'éducation artistique et culturelle, et indiquent qu'il importe d'[inscrire les projets dans la durée](#), de [pérenniser ce qui fonctionne](#). Il conviendrait surtout de favoriser les lieux d'échanges pour diffuser les orientations nationales et les bonnes pratiques, afin que les acteurs locaux se fixent un cap et définissent un ou des chef(s) de file pour mettre en œuvre ces politiques à l'échelle territoriale.





ENJEUX ET PRINCIPES DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Bâtir des valeurs et des objectifs communs

L'émiettement des projets, l'absence de structuration dans certains territoires conduit à faire de l'EAC une nébuleuse mal comprise de beaucoup d'acteurs ou sujette à des interprétations multiples et parfois contradictoires selon les territoires, les types d'acteurs concernés, éventuellement les circonstances. Si la définition de l'EAC est restée stable au cours des périodes précédentes, le sens de certains termes ne fait pas consensus, notamment celui de « parcours » qui recouvre des acceptions très différentes : il désigne parfois les progrès du jeune sur une année scolaire alors que l'ambition du parcours d'EAC est d'articuler temps scolaire, temps périscolaire et temps extrascolaire. Les débats durant l'université de l'EAC ont souligné la nécessité de définir une langue commune et de partager des objectifs avant d'envisager la mise en place des projets : intervenant, parcours, objectifs, cheminement, éveil, valeurs intrinsèques et extrinsèques du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), etc. Pour cela, la démarche contractuelle (plan local, contrat local, jumelage, volet culturel du projet éducatif de territoire [PEDT], chartes départementales) entre les différents acteurs concernés est l'outil le plus efficace. Par ailleurs, la nécessité du partenariat et de la pratique a été rappelée. Le parcours doit mettre en cohérence enseignements obligatoires et initiatives partenariales. Il s'inscrit dans un territoire. Sa mise en œuvre doit conduire à mieux connaître les ressources du territoire, à mettre en place des partenariats artistiques et culturels là où ils n'existent pas, à renforcer et à étendre au bénéfice de tous ceux qui existent déjà. La rencontre avec les œuvres, la fréquentation des lieux et la pratique personnelle sont indissociables de l'apport de connaissances et des repères dans un parcours réussi.

De la même façon, le périmètre des projets d'EAC n'est souvent pas envisagé de la même manière selon les acteurs. Les projets doivent-ils concerner uniquement la dimension artistique, la culture légitime ? S'agit-il d'une éducation à l'art ou par l'art ? Quelle place peut-il y avoir pour différentes acceptions du mot culture ? De ce fait, il est apparu nécessaire d'inventer des espaces et de se donner du temps sur tous les territoires pour construire un vocabulaire commun, des objectifs communs mais surtout des valeurs communes en matière d'EAC, enfin pour travailler à surmonter les différences d'approche qui apparaissent (entre le monde de la culture et le monde de l'éducation notamment mais aussi entre les différents échelons et les différents services de l'État et des collectivités territoriales).

Il a été rappelé lors des ateliers que l'EAC joue un rôle pour que les enfants et les jeunes se construisent des repères tout au long de la vie. Elle doit leur permettre de faire des choix, de développer leur autonomie et leur esprit critique, leur apporter une formation citoyenne pour qu'ils puissent ensuite gouverner leur vie. L'EAC donne un accès à de véritables pratiques artistiques, c'est-à-dire créatives et expressives, dans tous les domaines. Ainsi, elle participe à la construction de l'individu qui ne repose pas seulement sur les savoirs mais également sur l'être sensible. Les principes de l'EAC peuvent ainsi se placer sous l'égide des « droits culturels » tels qu'ils ont été pensés dans la Déclaration de Fribourg (2007).

De ce point de vue, placer le jeune au centre des projets apparaît essentiel. Celui-ci doit être envisagé comme un acteur du projet et non comme un usager. Ainsi, il est nécessaire de prendre en compte l'univers culturel des jeunes dans les démarches d'EAC, non pas pour se limiter à leurs goûts ou à leurs attentes présumées mais pour s'appuyer, dans le contenu et la construction des projets, sur les pratiques et sur les modes de sociabilité enfantines et juvéniles. Ainsi, la place du numérique mais aussi les questions interculturelles, parce qu'elles sont des entrées trop peu développées

dans l'EAC, mériteraient d'être renforcées et travaillées, même s'il n'est pas question pour autant de renoncer à la confrontation aux disciplines artistiques ou aux objets culturels plus « légitimes ». De ce point de vue, c'est plus une question de méthode que de contenu qui est déterminante.

Construire la transversalité des politiques d'éducation artistique et culturelle

L'EAC doit s'envisager en prenant en compte non seulement l'évolution des rythmes scolaires mais aussi une réflexion plus globale sur les rythmes de l'enfant. Il est bien question de penser l'articulation entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Ainsi, les participants ont rappelé la nécessité de veiller à ce que le temps du jeune ne soit pas segmenté en temps d'intervention différents, et à ce que l'ensemble des acteurs engagés dans les projets d'éducation artistique et culturelle travaillent à la complémentarité de leurs actions. Mais ils ont aussi insisté sur le fait que l'EAC doit conquérir toute sa place dans les temps, les programmes et les locaux scolaires, puisque l'institution scolaire est le cadre privilégié où l'ensemble des jeunes, quel que soit leur milieu familial et social, peuvent rencontrer les œuvres et pratiquer les disciplines artistiques.

Plus précisément, il est nécessaire de tenir ensemble deux directions de travail :

- L'école doit rester le lieu d'ancrage de l'EAC, car il peut toucher les enfants de toutes les classes sociales. Il est donc essentiel de réinscrire l'éducation artistique et culturelle au cœur du système éducatif et du temps scolaire (du primaire au supérieur) et de mieux penser sa place dans l'école (quel aménagement des locaux ? quelle place pour l'organisation de projets dans une organisation en programme ?...).
- Mais il faut aussi penser l'EAC « tout au long de la vie ». L'école, avec son environnement immédiat, n'est pas le seul lieu où l'EAC doit s'exercer d'autant plus que certains jeunes ne sont pas ou ne sont plus dans l'école (enfants dans les Instituts médicaux éducatifs ou relevant de la protection judiciaire de la jeunesse...). Ainsi, l'EAC doit-elle être pensée aussi au-delà du champ éducatif et peut même, dans les territoires, s'élargir à une réflexion sur l'accès à l'art aux différents âges de la vie et dans différents contextes (personnes âgées, hospitalisées, emprisonnées, etc.).

Cette acception de l'EAC nécessite de créer un partenariat interministériel transversal impliquant les ministères responsables des différents temps du jeune : ministère de la Culture et de la Communication, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, ministère de la Santé, ministère de la Justice et ministère de la Défense. La prochaine université d'été de l'EAC gagnerait ainsi à être plus fortement co-construite par les différents ministères. Plus particulièrement, les politiques de la Ville doivent intégrer ces démarches d'EAC ; elles sont essentielles car elles réfléchissent en termes territoriaux et visent la cohésion sociale. Il y a donc un point de vigilance à avoir sur la rédaction des nouveaux contrats de ville. Le chantier est très important, mais il ne faut pas raisonner uniquement en termes de modes de financement. Il faut, sur l'EAC, poursuivre l'organisation territoriale des politiques publiques pensées historiquement en silos.

Cette transversalité doit être recherchée à tous les niveaux de l'organisation territoriale et sous-tend la construction partenariale. Il convient ainsi de favoriser, dans l'organisation interne des collectivités territoriales, une meilleure coordination entre les politiques portées par les directions de la culture, des établissements scolaires, de la politique de la ville, de la jeunesse et éventuellement d'autres services.

Tous sont acteurs de l'EAC, mais leurs objectifs et manières de faire divergent souvent. De ce fait, il existe un enjeu de formation transversal très fort pour apprendre à travailler ensemble et construire des objectifs partagés.

Développer une ambition nationale mais envisager une mise en œuvre concertée à l'échelle territoriale

L'enjeu principal de la coopération est de rendre la culture et les activités artistiques accessibles pour tous les jeunes. Renforcer la coopération entre les différents acteurs doit permettre l'élargissement de l'EAC à l'ensemble de la population d'un territoire. L'enjeu des coopérations est la mise en commun des forces pour tendre à la généralisation. L'ambition doit, en effet, mettre en priorité l'objectif de lutte contre les inégalités d'accès aux expériences artistiques et culturelles. Celles-ci, rappelons-le, sont d'origine sociale (la famille est le premier lieu de transmission et donc de reproduction des inégalités d'accès à la culture), mais elles sont aussi territoriales (il existe encore de grands écarts entre territoires concernant l'accès aux équipements culturels et la présence des acteurs et des ressources ; le coût des déplacements peut ainsi être prohibitif sur certains territoires ruraux pour le développement de projets d'EAC – une réponse consiste à amplifier la circulation des œuvres et des artistes dans les territoires notamment ceux qui sont particulièrement dépourvus de ressources) ; enfin, au-delà même des inégalités géographiques, il existe une répartition très inégale des projets d'EAC dans les territoires qui ne concernent encore que trop peu de jeunes, en raison des inégalités de structuration et des engagements différenciés des collectivités territoriales.

Pour répondre à cette ambition, le rôle de l'État (dans un cadre interministériel) a été réaffirmé pour garantir ces objectifs nationaux. Le ministère de la Culture notamment a une responsabilité décisive aujourd'hui pour donner le cadre et inscrire les valeurs de l'EAC dans les établissements nationaux et dans les lieux labellisés. Il a la possibilité notamment de réécrire et de faire appliquer le cahier des charges de ces lieux en affirmant la place de l'EAC.

Si le rôle de l'État en la matière s'avère essentiel, la mise en œuvre ne peut se faire qu'au niveau territorial et de façon concertée, dans une logique de partenariat, de co-construction et de proximité. Les DRAC sont en capacité bien souvent d'avoir une vision globale et le territoire doit être le creuset d'un certain nombre d'orientations partagées, au-delà des compétences propres à chacun. Ainsi a-t-il été rappelé la nécessité de travailler à une concertation de l'ensemble des acteurs concernés par l'éducation artistique et culturelle, à tous les niveaux de mise en œuvre : l'État et ses services déconcentrés, l'ensemble des collectivités territoriales – élus et services concernés (culture, jeunesse, éducation, etc.) –, chefs d'établissements, directeurs d'institutions culturelles, médiateurs, artistes, parents d'élèves, etc. Cet effort de concertation devrait être accompagné tout autant d'une clarification des rôles de chacun que d'une réaffirmation du rôle de l'État dans la mise en place et le développement des projets d'éducation artistique et culturelle (notamment en matière de formation et de correction des inégalités territoriales). Il est apparu nécessaire de renforcer les espaces existants de concertation et de dialogue (Pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle [PREAC], comités de pilotage), et de les développer lorsqu'ils n'existent pas.

Il est surtout nécessaire de ne pas perdre de vue la réalité du terrain et la variabilité des contextes (urbain, rural, en termes de ressources...), la diversité des acteurs, des instances impliquées et les rôles que les uns et les autres sont amenés à jouer. Cela implique de construire **un cadre de référence national cohérent et structuré, des objectifs et des ressources partagées**, tout en préservant une possibilité d'ajustement, **une marge d'adaptation aux territoires, acteurs et situations** au regard de leur spécificité. C'est pour cela qu'il convient de ménager toute sa place à **l'expérimentation** ^②, en insistant sur **l'importance du projet construit en partenariat** à tous les niveaux d'action ainsi que le respect de la temporalité des projets qui ne doivent pas être freinés par les contraintes liées à l'annualité budgétaire ou par les temps du mandat électif. Cette logique de partenariat et de co-construction impose de penser la continuité entre les différentes échelles de décision et d'organisation de l'éducation artistique et culturelle, des plus locales, spécifiques et individualisées (la relation entre un artiste, un jeune et un enseignant par exemple) à celles qui peuvent exister entre collectivités et ministères concernés.

② L'expérimentation peut être réalisée à divers niveaux : mise en œuvre et déroulement des projets, dynamiques partenariales, mobilisation des artistes, sites pilotes, évaluation, etc. Il importe également d'évaluer les expérimentations et d'étudier la pertinence et les moyens nécessaires à une éventuelle généralisation.

La coopération des différents partenaires au sein d'un territoire passe par des instances de pilotage locales, des lieux de décision partagés. Cela nécessite une volonté politique de la part de tous les partenaires publics. Pour permettre la mise en œuvre concrète de cette logique de partenariat et de co-construction à toutes les échelles, qui privilégie la continuité entre les cycles de vie et de scolarité sur un territoire ou bassin donné, il paraît nécessaire de mettre en place un comité de pilotage territorial spécifiquement dédié à l'éducation artistique et culturelle. Il faut préciser que le partenariat ne peut s'installer de façon efficace sans une confiance réciproque des différents niveaux de collectivités et de l'État. Des expériences réussies en ce domaine sont à noter. Le cas de la région Rhône-Alpes est apparu sur ce point particulièrement intéressant et exemplaire, de par la relation qui a pu se construire entre le conseil régional et la DRAC. C'est en s'appuyant sur de tels comités – qui méritent d'être développés – que le principe partenarial peut s'organiser et remonter du local au national en suivant la logique d'échelle (communes, intercommunalités, départements, régions, ministères) et en s'appuyant sur les dispositifs existants (les schémas départementaux, par exemple, mais aussi les contrats locaux d'éducation artistique [CLEA]). Ce comité peut avoir pour mission de mobiliser les ressources locales, de favoriser la rencontre des partenaires, de mettre en cohérence, fédérer et orienter l'éducation artistique et culturelle. Il élabore un programme et joue un rôle d'accompagnement en privilégiant la transversalité et les liens avec le terrain.

L'échelle retenue est intercommunale (y compris les métropoles à venir) : elle se présente comme la plus pertinente pour privilégier la proximité, permettre l'accessibilité, prendre en compte la spécificité et les besoins particuliers des territoires. En effet, l'échelle choisie doit être suffisamment importante en termes de ressources à partager (artistes, médiateurs, réseaux et dispositifs existants sur lesquels s'appuyer, etc.) mais suffisamment accessible et circonscrite pour permettre l'interconnaissance de tous les acteurs impliqués, la concertation et la coordination d'un programme et des actions proposées. Il convient pour la composition de ces comités de ne pas s'arrêter à des critères ni à un cadre trop normatif, et il convient tout autant de veiller, en leur sein, à la représentativité des acteurs impliqués. Il a été en outre affirmé que l'éducation artistique et culturelle, portée à une échelle intercommunale avec le soutien des départements, des régions et des ministères, devait relever d'une clause de compétence partagée au titre de la compétence générale et non d'une compétence facultative sur laquelle l'intercommunalité aurait le choix de s'engager (ou non).

La coordination des politiques d'EAC à une échelle plus large – régionale – pourrait s'appuyer sur la tenue régulière de conférences territoriales de l'EAC, permettant aux acteurs de partager des expériences, de construire des programmes et de développer les coopérations. Situées entre l'échelle locale et le niveau interministériel, elles pourraient être animées conjointement par les DRAC et les (nouvelles) régions, avec la contribution des rectorats.

Dans la chaîne de partenariat, s'il est apparu essentiel de partir du local, il paraît tout aussi essentiel qu'au bout de la chaîne le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle – riche de la diversité de ses appuis : Culture, Éducation nationale et enseignement supérieur, Jeunesse et Sports, Ville, Agriculture, et collectivités territoriales – joue pleinement son rôle en alimentant un programme d'action et d'évaluation ambitieux.

Renforcer la formation initiale et continue

La formation est apparue dans tous les débats comme une nécessité pour construire une culture commune à tous les acteurs impliqués dans l'EAC et renforcer les liens entre les différents protagonistes des projets. Il s'agit à la fois de relancer la formation des enseignants en la matière mais également de développer des formations croisées qui s'adressent tout autant aux artistes, aux enseignants, aux médiateurs, aux animateurs socioculturels, aux agents des collectivités territoriales et de l'État... La question de la formation des élus a également été soulevée dans sa spécificité. Ces temps de formation incluant la pratique permettraient de développer l'interconnaissance et la compréhension mutuelle des représentations propres à des participants issus de mondes sociaux différents. La formation commune peut permettre de décloisonner les groupes d'acteurs et de dépasser les divergences pour construire des objectifs communs et ainsi développer la cohérence

et la continuité des actions. C'est un préalable pour créer les conditions favorables à une co-construction des projets et à la transversalité des politiques d'EAC.

Les enjeux se situent tout autant dans la formation initiale que dans la formation continue.

- Du côté de la formation initiale : les ESPÉ sont une chance pour introduire l'EAC dès la formation des enseignants et ce, quelle que soit la matière enseignée. Mais, encore une fois, la formation ne concerne pas uniquement les enseignants, la question de l'EAC mériterait également d'être abordée dans les formations artistiques. Être artiste aujourd'hui consiste de plus en plus à s'impliquer dans la réalisation de projets aux confins de mondes sociaux extrêmement diversifiés (politique de la ville, monde du soin, de la prison...) où, bien sûr, l'EAC a une place de choix. Enfin, une approche de l'EAC pourrait également être proposée dans les Instituts supérieurs de formation des cadres de l'État et des collectivités territoriales.
- Du côté de la formation continue : en ce qui concerne les agents de l'Éducation nationale, la formation ne doit pas cibler uniquement les enseignants mais aussi les chefs d'établissement, les cadres pédagogiques... La formation nécessite bien sûr des apports de connaissances spécifiques (sur des champs disciplinaires, sur le numérique, sur le montage de projets...) mais elle doit laisser une place à l'échange d'expériences. Il s'agit de permettre la mutualisation, la capitalisation et l'essaimage des compétences, des projets et des expériences.

D'une manière générale, il semble nécessaire d'organiser le paysage de la formation en tenant compte des structures existantes (Centres de formation des musiciens intervenants [CFMI], Centres de formation des enseignants de la danse et de la musique [CEFEDM]...), en renforçant certaines d'entre elles et surtout en coordonnant l'ensemble. Il n'y a pas actuellement de coordination claire de ces diverses formations. En termes de ressources, les PREAC (qui peuvent être généralistes ou thématiques) apparaissent comme des structures essentielles sur lesquelles s'appuyer en la matière. Leur réseau doit être dynamisé et mieux coordonné.

Mettre en œuvre une évaluation pertinente

Si la nécessité d'évaluation de l'EAC semble faire consensus, sa mise en œuvre peut s'avérer difficile. En particulier, il est nécessaire d'éviter les pièges d'une évaluation à court terme et trop localisée. Or, il n'est pas toujours évident d'évaluer la pertinence d'une action culturelle et éducative globale et de percevoir les retombées à long terme de telles actions. L'évaluation doit pouvoir avoir lieu à plusieurs niveaux.

- Il s'agit d'une part d'évaluer la politique publique d'EAC. Les méthodes qualitatives doivent être privilégiées et les principes d'évaluation partagée semblent les plus pertinents en la matière. Des moments de retour d'expériences sont ainsi à construire entre tous les intervenants du projet pour appréhender les réussites et les échecs. De ce point de vue, ce mode d'évaluation peut être considéré comme un élément d'un processus de formation pour les acteurs. Il peut aussi permettre de repérer les bonnes pratiques et ainsi d'infléchir les politiques d'EAC.
- Par ailleurs, l'évaluation peut porter aussi sur le résultat des actions menées. Il ne s'agit pas alors d'évaluer les acquis des élèves, ce qui serait antinomique avec l'esprit de l'EAC, construit à distance des normes et des exigences scolaires. L'évaluation des résultats consiste à pouvoir rendre compte de ce que l'EAC produit comme effets sur les jeunes, mais aussi dans l'ensemble de la communauté scolaire. La réflexion en termes de parcours d'EAC nécessite une réflexion spécifique à partir des traces (réalisations, présentations, captations, récits, montages, etc.) et des manières dont ces traces construisent une mémoire, la façon dont celles-ci s'agencent, s'organisent, se stratifient. Des outils expérimentaux, comme l'application FOLIOS, pourraient être davantage utilisés pour saisir et donner du sens aux traces laissées par les expériences vécues en matière d'EAC.

Valoriser les actions d'éducation artistique et culturelle

D'une manière générale, l'EAC souffre d'un déficit de visibilité et de valorisation qui apparaît problématique pour diffuser l'intérêt de ces pratiques à grande échelle et sortir d'une certaine confidentialité. Si les médias, notamment les grands médias nationaux, s'intéressent trop peu à ces projets, les chercheurs les méconnaissent également. L'EAC n'est pas valorisée comme objet de recherche en sciences humaines et sociales, ce qui limite son ambition théorique et le déploiement de notions, de méthodes et de cadres théoriques qui lui seraient propres.

Cette question de la valorisation doit être pensée en lien avec l'organisation de l'accès aux ressources de l'EAC. Les sites identifiés et riches en archives, en données, en informations sur les procédures et les dispositifs font défaut aujourd'hui. Si des plateformes régionales existent parfois (tels les PREAC), celles-ci ne sont pas développées de la même manière dans chaque région et ne peuvent remplacer des outils à la fois plus globaux, plus précis et mieux identifiés. Leur développement, stimulé par un pôle de référence national, permettrait une meilleure information des acteurs de l'EAC mais aussi des familles et des médias, il favoriserait la circulation globale de l'information sur les projets et renforcerait les possibilités pour les différents acteurs d'entrer rapidement dans un montage de projet. Il permettrait d'identifier les acteurs ressources, les interlocuteurs privilégiés, les référents de l'EAC dans les établissements. Il s'agit tout aussi bien de faire connaître les expériences et les pratiques, d'amener à comprendre et à partager les objectifs de l'EAC que d'identifier son environnement institutionnel et de transmettre les outils et les méthodes pour construire les projets.

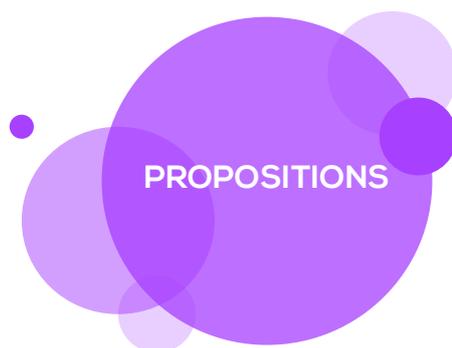
Partager les expériences à l'échelle européenne

La réflexion sur l'EAC ne peut se cantonner aux frontières nationales. Un contexte plus large ouvre d'autres voies. Il semble urgent en effet d'organiser le transfert de méthodes et de savoirs au-delà des frontières et de renforcer la coopération internationale en termes d'échanges de pratiques professionnelles en permettant la circulation des acteurs de l'EAC. Il s'agit de créer des réseaux d'échange européens en matière de partage de compétences, de connaissances, de confrontation des méthodes d'évaluation.

Par ailleurs, des recherches comparatives sur les différents aspects de l'EAC dans les pays de l'Union européenne restent encore trop rares^③. Le développement de ces axes de recherche pourrait nourrir la réflexion et contribuer à l'évolution des pratiques.



^③ Cf. Jean Pierre Saez, Wolfgang Schneider, Marie Christine Bordeaux, Christel Hartmann-Fritsch (dir.), *Pour un droit à l'éducation artistique et culturelle. Plaidoyer franco-allemand*, Fondation Genshagen, Observatoire des politiques culturelles, 2014.



Propositions issues des débats de l'Université de l'éducation artistique et culturelle et organisées en 5 axes principaux

Axe 1 : *Gouvernance de l'EAC et partenariat*

Axe 2 : *Parcours d'éducation artistique et culturelle*

Axe 3 : *Formation initiale et continue*

Axe 4 : *Recherche et évaluation des politiques et des pratiques en matière d'EAC*

Axe 5 : *Valorisation des ressources et mise en réseau*

Les propositions mentionnées dans ce rapport s'appuient sur les échanges des participants de l'Université de l'éducation artistique et culturelle des 25 et 26 septembre 2014. Elles reflètent leurs réflexions, leurs préoccupations et doivent être considérées comme des pistes de travail pour stimuler le débat des pouvoirs publics et des acteurs de l'EAC. Certaines propositions mettent en avant des axes déjà existants ou en cours de développement.

Les propositions sont organisées en 5 axes principaux mais ne sont pas hiérarchisées au sein de ces axes.



GOUVERNANCE DE L'EAC ET PARTENARIAT

Proposition 1

Poursuivre la mise en place de collaborations multilatérales intégrant les différents échelons de collectivités territoriales et l'ensemble des services de l'État concernés, pour inciter à une meilleure coordination des politiques à travers la contractualisation.

La relation partenariale recommandée à tous les niveaux, des acteurs de terrain aux ministères, en passant par les établissements, les communes, les intercommunalités, les départements et les régions, implique la concertation en amont sur les enjeux des actions à engager, le choix d'objectifs, de méthodes et de moyens en commun, la définition de modes d'évaluation. Autant d'éléments dont la rédaction d'une convention permet la mise au point et dont sa signature garantit la mise en œuvre. La démarche contractuelle doit donc être systématique à tous les échelons, de l'intercommunalité – dont la compétence doit être reconnue en la matière – aux conférences territoriales de l'action publique (CTAP) au niveau régional (cf. les propositions 7 et 8). Parmi ses avantages, on retiendra que les conventions encouragent une mise en réseau, qu'elles sont aussi incitatives pour passer d'une logique d'intention à un calendrier d'application, qu'elles ont enfin un effet d'entraînement et assurent la stabilisation des partenariats.

Proposition 2

Renforcer l'association de tous les ministères concernés (ministères de la Culture et de la Communication, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des Affaires sociales et de la Santé, de l'Agriculture, de la Justice, de la Défense, et en particulier celui en charge de la Ville, de la Jeunesse et des Sports) **à la mise en œuvre de la politique d'EAC à tous les échelons territoriaux.**

Il importe en particulier d'approfondir la prise en compte de l'éducation artistique et culturelle dans les nouveaux contrats de ville, notamment en s'appuyant sur la convention nationale du 5 mars 2014 entre les ministères en charge de la Culture et de la Ville, ainsi que d'associer le ministère de la Culture à l'élaboration des projets éducatifs territoriaux.

Proposition 3

Réaffirmer de façon claire et forte les missions de l'État dans la mise en place des parcours et notamment, en lien avec les collectivités territoriales :

- pour l'animation des réseaux d'acteurs et la prise en charge de leur formation ;
- pour la lutte contre les inégalités territoriales, la poursuite du maillage territorial et l'aménagement des territoires.

Proposition 4

Mettre en place une commission interministérielle (Culture et Communication, Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Ville, Jeunesse et Sports, Agriculture, en associant les Affaires sociales et la Santé, la Justice, et la Défense) **d'encadrement et de suivi.**

- Sur la base d'un programme d'action, d'un calendrier et de rendez-vous réguliers, avec la création d'un fonds d'amorçage commun (cf. la proposition 6), un affichage sincère et lisible des budgets alloués, cette commission interministérielle porterait la responsabilité gouvernementale d'encadrer et d'harmoniser une stratégie d'ensemble cohérente et concertée, en particulier avec les collectivités territoriales.
- Cette commission pourrait travailler en collaboration avec le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle.

Proposition 5

Clarifier, renforcer et réévaluer les budgets des pouvoirs publics en faveur des projets d'éducation artistique et culturelle à la hauteur des ambitions affirmées afin d'inscrire l'enjeu de l'EAC dans une politique véritablement durable.

Proposition 6

Créer un fonds interministériel opérationnel qui, sous la responsabilité de la commission interministérielle pour l'EAC (cf. la proposition 4), favoriserait le conventionnement, avec une priorité aux territoires les plus démunis ou les moins bien desservis. Inscrit au budget de l'État, il pourrait être abondé avec un engagement pluriannuel.

Proposition 7

Instituer la tenue régulière de conférences territoriales de l'EAC, commissions reliées aux conférences territoriales de l'action publique (CTAP) instaurées par la loi, permettant aux acteurs d'approfondir le dialogue, de partager des expériences et de développer les coopérations.

- Ces conférences territoriales de l'EAC auraient un rôle de coordination des politiques d'EAC à l'échelle régionale. Elles pourraient être animées conjointement par les vice-présidents compétents des (nouvelles) régions, par les DRAC et les recteurs. Elles pourraient également constituer le relais des différents comités de pilotage territoriaux (cf. la proposition 8). Il conviendra que les DRAC, les académies et les régions définissent les référents permanents de ces conférences territoriales de l'EAC au niveau régional.

Proposition 8

Développer la mise en place des comités de pilotage territoriaux à l'échelle intercommunale, spécifiquement dédiés à l'éducation artistique et culturelle.

- Ces comités ont pour mission de mobiliser les ressources locales, de favoriser la rencontre des partenaires, de mettre en cohérence, fédérer et orienter l'éducation artistique et culturelle. Ils élaborent un programme et jouent un rôle d'accompagnement en privilégiant la transversalité et les liens avec le terrain.

- L'échelle retenue, l'intercommunalité (y compris les métropoles à venir), se présente généralement comme la plus pertinente pour privilégier la proximité, permettre l'accessibilité, prendre en compte les besoins particuliers des territoires. En effet, l'échelle choisie doit être suffisamment importante en termes de ressources à partager et suffisamment accessible et circonscrite pour permettre l'interconnaissance de tous les acteurs, la concertation et la coordination d'un programme et des actions proposées.
- Il convient pour la composition de ces comités de ne pas s'arrêter à des critères ni à un cadre trop normatif, ainsi que de veiller, en leur sein, à la représentativité des acteurs impliqués.
- Enfin, l'éducation artistique et culturelle doit relever d'une clause de compétence partagée inscrite dans la loi au titre de la compétence générale et non d'une compétence facultative sur laquelle l'intercommunalité aurait le choix de s'engager (ou non).

Proposition 9

Identifier, dans les territoires prenant notamment appui sur le cadre intercommunal, un ou des acteurs ressources pour les enseignants et les autres acteurs de l'EAC. Ces acteurs ressources pourraient bénéficier d'une décharge partielle de leur service pour réaliser cette mission. Des partenariats pourraient être conclus avec les Inspections et services académiques d'action culturelle afin de faire connaître aux enseignants, en formation initiale puis dans les plans académiques de formation, les ressources, outils, moyens et méthodologies à l'œuvre pour construire un projet d'éducation artistique et culturelle (cf. les axes suivants).

Proposition 10

Envisager le développement d'un service civique dédié à l'éducation artistique et culturelle dans le champ périscolaire en articulation avec le champ scolaire, dans les zones prioritaires (politique de la ville, rural isolé...).

AXE 2

PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Proposition 11

Clarifier la gouvernance et les responsabilités de chacune des collectivités quant à la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle :

- Privilégier l'intercommunalité, la métropole ou le département rural comme niveau optimum d'intervention pour la mise en place du parcours, permettant d'une part de transcender les niveaux de compétences scolaires et de toucher ainsi l'ensemble de la population jeune d'un territoire, d'autre part de réduire les inégalités de répartition des ressources culturelles et d'en faire bénéficier toute la population. Ceci impliquant le transfert de compétences culturelles aux intercommunalités ;
- Développer des postes de coordinateurs d'éducation artistique et culturelle dans les collectivités, qui seraient les principaux interlocuteurs des DRAC, des opérateurs culturels, de l'Éducation nationale et des acteurs sociaux, notamment sur la mise en place des parcours ;
- Associer davantage les élus à la réflexion sur les parcours d'éducation artistique et culturelle.

Proposition 12

Inscrire le parcours d'éducation artistique et culturelle dans le socle commun des connaissances et des compétences des élèves ainsi que dans le référentiel du parcours élaboré par le Conseil supérieur des programmes, et saisir dans cette perspective le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle pour appuyer la démarche (cf. également la proposition 33).

Proposition 13

S'appuyer sur le parcours d'EAC pour rédiger le volet culturel des projets d'établissements.

Proposition 14

Généraliser l'existence d'un référent culture dans chaque établissement (scolaire, de loisirs, sanitaire, médico-social, etc.).

- Au-delà de la diversité des situations, les référents culturels dans les lycées, créés en 2010, doivent être mieux identifiés en termes de compétences. Il existe des initiatives ponctuelles de référents dans les collèges (initiative d'un chef d'établissement ou d'un conseil général), mais pas de création nationale. En ce qui concerne les écoles, il peut s'agir d'un référent correspondant à plusieurs établissements en fonction de la taille des communes – cf. le rôle des conseillers pédagogiques auprès des inspections d'académie ; en milieu rural, un pôle ressource établi à l'échelle intercommunale pourrait jouer ce rôle. Ce référent peut être associé à l'élaboration d'un volet EAC pour le projet d'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement.
- Les référents pourraient avoir pour missions d'assurer la coordination des projets et la représentation de l'établissement dans les instances de pilotage.

Proposition 15

Réaffirmer la place de l'EAC au cœur des projets des structures culturelles et y encourager l'aménagement d'espaces dévolus aux projets d'EAC.

Proposition 16

Positionner les établissements (scolaires, de loisirs, sanitaires, médico-sociaux, etc.) **comme des lieux de culture, avec une mission d'animation du territoire.**

Proposition 17

Revaloriser le rôle des coordinateurs, formateurs et accompagnateurs de projets, notamment des conseillers pédagogiques.

Proposition 18

Mobiliser les potentialités du numérique sur la question du parcours d'EAC :

- Favoriser l'innovation en matière de médiation sur la création numérique ;
- Développer l'utilisation des outils et des dispositifs numériques dans les pratiques créatives ;
- Développer les ressources numériques pour la formation ;
- Former les acteurs de terrain aux outils numériques, aux arts et à la culture numérique.

Proposition 19

Favoriser le développement de projets d'EAC sur des champs disciplinaires peu investis (design, mode, jeux vidéo, gastronomie, etc.) **et les valoriser.**

Proposition 20

Informier et impliquer les jeunes et leurs familles dans le développement de l'EAC :

- Impliquer les services jeunesse (Bureaux d'information jeunesse, Centres régionaux d'information jeunesse ou leurs équivalents) pour favoriser la diffusion de l'information en matière d'EAC notamment auprès des jeunes ;
- Associer les organisations de jeunes aux instances de gouvernance locales, régionales ou nationale (réseau des juniors associations, conseils municipaux/généraux/régionaux de jeunes, associations d'étudiants, conseils de vie lycéenne) ;
- Associer les familles dans l'accompagnement des jeunes et de leur parcours d'éducation artistique et culturelle.



FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Proposition 21

Accentuer la mutualisation des formations existantes et la promotion du principe de formations conjointes, ouvertes notamment à toutes les composantes de l'interministériel et aux professionnels des différents temps de l'enfant et du jeune, aux différents échelons (national et territoriaux) – en mobilisant, entre autres, des crédits européens et des partenaires tels que le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), les Instituts nationaux spécialisés d'études territoriales (INSET), et d'autres organismes compétents. Un fonds mutualisé de formation, alimenté éventuellement par la taxe professionnelle, pourrait être créé afin de financer des journées de formation.

Proposition 22

Ancrer l'Université d'été de l'EAC dans la durée comme un temps d'échange régulier et de formation des différents acteurs.

Proposition 23

Repositionner les PREAC comme des outils de ressources et de formation, sur la base d'une refonte complète de leur cahier des charges et d'une réflexion globale sur le rôle des acteurs ressources.

Proposition 24

Établir des conventions territorialisées pour la formation entre État (rectorat, ESPÉ - université, DRAC, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt [DRAAF], Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale [DRJSCS], etc.) et collectivités territoriales. Et instaurer des liens entre la formation initiale, la formation continue et les nombreux outils déjà présents et actifs sur les territoires comme les Contrats locaux d'éducation artistique et culturelle.

Proposition 25

Développer des modules de formation initiale sur l'EAC au sein des écoles des différents ministères, dont les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) et les Écoles nationales de formation agronomique (ENFA) intégrant :

- la question des enjeux de l'EAC ;
- l'appréhension du parcours d'EAC permettant de saisir des démarches concrètes ;
- de la méthodologie de projet.

Proposition 26

Développer un axe EAC dans le plan de formation continue des acteurs de l'EAC, dont les agents de l'Éducation nationale (de l'enseignant au chef d'établissement, en passant par les cadres d'inspection) **et les personnels des collectivités territoriales via le CNFPT et d'autres organismes compétents.**

- Ce plan de formation peut reprendre des axes de la formation initiale (cf. la proposition 25).

Proposition 27

Créer des Formations en ligne ouvertes à tous (FLOT)⁴, des cours qui pourraient nourrir autant la formation initiale à l'EAC que la formation continue, en faisant l'objet d'une validation appropriée.

Proposition 28

Intégrer un volet formation aux conventions territoriales EAC, décliné en actions de formation dans le cadre du parcours.

Proposition 29

Encourager la collaboration des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), afin que des formations interprofessionnelles à l'EAC puissent être co-financées.

Proposition 30

Élaborer des formations, avec les équipements et ressources artistiques et culturels de proximité, **pour les animateurs recrutés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.**

Proposition 31

Pour renforcer la sensibilisation et la formation des acteurs, réactiver une politique de formation initiale dans les mouvements d'éducation populaire. Mettre en œuvre, au niveau local comme au niveau national, des **formations conjointes culture-éducation-jeunesse/vie associative.**

Proposition 32

Inscrire et/ou renforcer la mission d'EAC dans un certain nombre de profils de postes culturels (professeur de conservatoire, bibliothécaire, conservateur de musée et du patrimoine, etc.), ce qui est de nature à favoriser leur formation continue dans ce domaine.

⁴Correspondant aux MOOC (*massive open online course*).



AXE 4

RECHERCHE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES PRATIQUES EN MATIÈRE D'EAC

Proposition 33

Mener une réflexion large et ouverte sur la nature et les outils de l'évaluation de l'EAC.

- Le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle devra être saisi sur cette question, pour développer une politique d'évaluation des politiques publiques, de leur portée en termes d'aménagement du territoire, de nouvelles formes de médiation, des effets sur les publics bénéficiaires, etc.

Proposition 34

Développer la recherche, aux échelles nationale et internationale, en matière d'EAC :

- par la mise en place d'une politique de bourse de recherche ;
- par la mise en place d'un programme d'études en partenariat avec des laboratoires de recherche universitaire ;
- par le développement d'une politique de valorisation et diffusion des ressources issues de la recherche et de confrontation de ses résultats avec les acteurs de l'EAC.

AXE 5

VALORISATION DES RESSOURCES ET MISE EN RÉSEAU

Proposition 35

Valoriser un inventaire des dispositifs actifs d'EAC en direction de la jeunesse mis en œuvre par l'État et au sein des collectivités territoriales, en s'appuyant sur les repérages existants et en les actualisant. Avec l'empilement des dispositifs dans le temps, il n'est pas toujours évident pour les acteurs de repérer ceux qui sont en vigueur d'autant que les pratiques peuvent varier d'un territoire à un autre. Cet inventaire pourrait être assumé par les services déconcentrés de l'État en lien avec les collectivités territoriales, dans la perspective d'obtenir un repérage à l'échelle nationale.

Proposition 36

Refondre le portail internet interministériel (<http://www.education.arts.culture.fr/>) **en une plateforme nationale de ressources dédiées** spécifiquement à l'éducation artistique et culturelle, en le dotant d'un accès participatif et collaboratif pour l'alimentation des bases de données. Ce portail devra rendre visible :

- les bonnes pratiques en matière d'EAC ;
- les acteurs et les ressources ;
- des éléments de cartographie, etc.

Proposition 37

Créer un pôle national de référence travaillant sur l'état de la recherche, la formation, l'évaluation, la production de ressources, les relations internationales, l'accompagnement des réseaux.

- Le lancement et la coordination de diverses actions destinées à stimuler le partenariat, la formation des acteurs et la mobilisation des ressources à tous les niveaux pose la question d'un pôle national de ressources, d'études et de recherches, du type observatoire, dont le but ne serait pas de fédérer les actions ou les données, mais de veiller à améliorer, à tous les niveaux, la connaissance des dispositifs les plus efficaces et des expériences les plus constructives.
- Ce pôle pourrait également avoir pour fonction de repérer et collecter les démarches innovantes : recensement synthétique des objectifs, méthodes, moyens, partenariats, difficultés rencontrées, effets de l'action, etc. et identification des porteurs de projets pour qu'ils puissent devenir à leur tour des personnes ressources auprès des autres acteurs.

Proposition 38

S'appuyer sur des plateformes régionales pour relayer et organiser les ressources à leur échelle, en dressant notamment des cartographies. Ces plateformes régionales – sur la base des opérateurs déjà existants (notamment les pôles de ressources pour l'EAC, les centres de ressources thématiques ou territoriaux, mais aussi les centres régionaux du réseau SCÉRÉN-CNDP [Services, culture, éditions, ressources pour l'Éducation nationale – Centre national de documentation pédagogique]) – s'appuieraient sur les schémas départementaux des enseignements artistiques réalisés par les conseils généraux depuis 2004, actualisés avec le concours des associations et agences départementales.

Proposition 39

Développer des partenariats avec les médias publics.

- Il s'agit de mieux utiliser les ressources des médias dans l'élaboration de projets d'EAC et de les associer à des projets exemplaires d'artistes engagés dans ce domaine, afin d'améliorer leur valorisation auprès d'un large public.

Proposition 40

Encourager l'organisation de rencontres européennes ou internationales favorisant la mise en réseau et le partage de connaissances en matière d'EAC.

- Ces rencontres pourront contribuer à la structuration d'un réseau européen ou international de coopération en faveur de l'EAC. Ce réseau, qui favoriserait le partage de connaissances, de compétences et de pratiques, pourrait rassembler les plateformes d'observation et de ressources référentes dans les pays de l'Union européenne. La participation à un tel réseau européen peut être complémentaire à l'inscription dans d'autres réseaux artistiques et culturels auprès desquels une promotion des enjeux de l'EAC peut être menée. Soutenir une telle dynamique vise également à sensibiliser les institutions européennes aux enjeux de l'EAC.

Proposition 41

Favoriser la mise en place de rencontres territoriales de l'EAC (par exemple sous la forme d'une déclinaison territoriale de l'Université nationale de l'EAC de septembre 2014) **ouvertes à la diversité des acteurs impliqués.**

- Ces rencontres, visant à favoriser l'échange d'expériences, de pratiques et à créer du réseau, peuvent rassembler pour certaines des personnes concernées par un même domaine artistique, pour d'autres jouer la transversalité entre les arts, ou encore porter sur des thèmes comme le numérique, la perméabilité entre la création jeune public et la formation (des artistes et des chargés du jeune public dans les institutions artistiques). Cette démarche peut être initiée en partenariat avec un Pôle régional d'EAC thématique, une structure labellisée, etc.

Proposition 42

Créer un événement dédié à l'EAC, de type « semaine de l'éducation artistique et culturelle », permettant de renforcer la visibilité des actions.

- Il pourrait être décliné de manières différentes selon les territoires et comprendre des temps de rencontres et de réflexion, de formation. Son portage pourrait associer l'ensemble des structures concernées.